

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 333

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Louwagie, M. Viry, M. Ray, Mme Périgault, M. Dumont,
Mme Gruet, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Kamardine, Mme Dalloz, M. Thiériot,
Mme Frédérique Meunier, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Breton, M. Boucard, M. Forissier,
M. Descoeur, M. Taite, M. Seitlinger et M. Gosselin

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, après le mot :

« renouvelables »,

insérer les mots :

« , à l'exception des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard des nuisances produites par les éoliennes, du caractère intermittent de leur production et de leur incapacité à renforcer notre souveraineté énergétique, il n'y a pas lieu d'encourager leur développement.